



# LE SEC ITON OU LA FOLLE RIVIERE

Autrefois, le SEC ITON était parfois appelé SQUITON, SEGUITON, SGUITON ou encore FOL ITON

Dès le XI<sup>ème</sup> siècle, on l'appelait la " FOLLE RIVIERE " :

Citons Orderic VITAL, moine de l'abbaye de Saint Ernoult, dans le récit de la guerre des «Belles Dames», opposant les troupes d'Isabeau de CONCHES à celles d'Héloïse d'EVREUX, les troupes ébroïciennes furent rejetées dans le vallon de la «RIVIERE FOLLE ».

Sous l'ancien régime, les eaux de l'Iton étaient précieuses pour la vie quotidienne car elles permettaient

d'abreuver les animaux,  
d'arroser les prés et les cultures,  
de faire tourner le moulin «banal»,  
de laver le linge,  
de pêcher du poisson.

Pour améliorer le débit du Sec-Iton, on a tenté, dès l'époque romaine, d'obstruer les bétoires. Sans résultat, l'eau retrouve toujours son cours souterrain. Celui-ci paraît être d'ailleurs plus rectiligne que celui du Sec-Iton, comme l'atteste l'alignement des bétoires dans la forêt.

Selon l'extrait de «restauration du Sec Iton» de Dorothee LABBAS :

*« Il faut attendre l'année 1836 pour que des crédits soient inscrits au budget départemental pour l'étude des travaux à effectuer dans le lit de l'Iton.*

*La rivière avec son instabilité pose des problèmes pour l'agriculture depuis des années. Pour répondre à ce problème, des travaux ont été engagés à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle.*

*La construction d'augets (canaux en béton) devait permettre en principe de franchir les pertes en maintenant un certain débit. Ce fut un échec, les bétoires se reformant à proximité directe de ces ouvrages, entraînant même dans certains cas leur destruction par effondrement.*

*Entre 1836 et 1840, le lit sera en grande partie imperméabilisé et les bétoires, signalées dans un rapport de 1814, bouchées.*

*Ne pas toucher aux augets est justifiable dans la mesure où ils permettent la libre circulation du poisson en toute période de l'année, même en étiage sévère.»*

En 1790, une loi régleme l'utilisation de l'eau : défense d'établir des barrages





sans autorisation, de détourner l'eau sans la rendre, d'empiéter sur le lit ou de l'encombrer.

En 1800 (25 germinal an IX) on crée la Police des rivières : les prises d'eau se feront tous les sept jours de 7h. du soir à 3h. du matin le lendemain, et ce pendant les périodes du 1er germinal au 10 messidor et du 5 thermidor jusqu'au 1er vendémiaire, ceci sous la surveillance de citoyens «probes et intelligents» qui auront la charge d'ouvrir et de fermer les vannes.

Mais l'usage de l'eau pour l'irrigation, premier auxiliaire de l'agriculteur, fait baisser le débit en aval. Or au XIXème siècle, plusieurs moulins et forges utilisaient l'eau comme force motrice, entre autres des moulins à fouler le drap. Lorsque le niveau baisse, le drap est gâché entraînant une perte financière pour les industriels. En 1830, un procès oppose le Duc de CLERMONT TONNERRE aux usiniers : la Préfecture accorde alors un dégrèvement au fermier du Duc en vertu du principe d'égalité, donnant la priorité aux intérêts de l'agriculture.

Par la suite, plusieurs lois ou arrêtés restèrent sans application.

En 1849, promulgation d'une loi réglementant l'usage de l'eau de l'Iton, mais les habitants de Gaudreville refusent de participer aux frais de surveillance, arguant que ceux-ci devaient être supportés par les propriétaires des forges et moulins (de La Bonneville).

En 1852, création du Syndicat des Eaux par décret de Louis Napoléon, Président de la République (décret qui devient "impérial" en 1857), le président de ce syndicat est le Duc de CLERMONT TONNERRE.

En 1858, il existe trois barrages sur l'Iton à Gaudreville : à l'étang, au lieu-dit «à l'église», et à Closallet.

Mais, de tous temps, l'Iton a été à l'origine d'inondations. Une tradition voulait que si le Sec-Iton déborde avant la Saint Nicolas (6 décembre), il débordera 7 fois dans l'année !

Ne le vit-on pas en une nuit, couvrir la vallée et s'élever au niveau du pis des vaches ?

Le droit de pêche dans l'Iton est mentionné dans les textes dès 1386 : Les moines de St. Taurin avaient le droit de pêcher dans la rivière toute la nuit précédant la fête de St. Taurin, entre le coucher et le lever du soleil, le poisson abondait : anguilles, truites et écrevisses.





# LEGENDES DE LA FOLLE RIVIERE

## Satan et le meunier

*“Satan menant grand tapage se présente au moulin de Villalet.*

*A cette époque, l'Iton coulait normalement, comme toute honnête rivière, elle faisait la richesse des habitants et du meunier.*

*Satan demande impérieusement au meunier de lui faire traverser la rivière en barque.*

*Le meunier, qui avait d'autres chats à fouetter, fit la sourde oreille et rentra chez lui.*

*Le diable alors, entra dans une violente colère et pour se venger, fit tarir la rivière en un instant.*

*Depuis lors, le moulin, dépourvu d'eau, ne tourna que très rarement et le meunier fût ruiné.”*

## Saint Taurin et le mendiant

*“Quand Saint Taurin, apôtre d'Evreux, s'approchait de la ville dont il devait être le premier évêque, il rencontra dans la forêt profonde un homme en haillons qui implora son secours.*

*“Suis-moi mon frère, allons jusqu'à la rivière que tu vois là-bas, là je te donnerai le sacrement du baptême, et si tu crois en Dieu, tous tes maux seront guéris “.*

*Mais, dès que l'inconnu eût pénétré dans les eaux de l'Iton, celles-ci se mirent à bouillonner autour de lui comme au contact d'un fer rougi et disparurent entre les pierres du lit de la rivière.*

*L'inconnu, profitant de la stupeur de l'apôtre, se sauva en ricanant.*

*Saint Taurin n'éprouva aucune difficulté à conclure qu'il venait d'avoir affaire au démon sous la forme du “gobelin”, être diabolique qui hante les eaux et les sources aux environs d'Evreux.*

